



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Présents : 27  
Votants : 29  
Procurations : 2  
Convocation du Conseil Municipal en date du 2 avril 2026

L'an deux mille vingt six  
Le 9 avril

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Samuel PHÉLIPPOT, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Françoise L'HER qui a donné pouvoir à Eliane AUFFRET, Jean-François COCHENNEC arrivé à 18H40, Jean-René KERRIEN qui a donné pouvoir à Gaëlle MARTINEAU.

Secrétaire de séance : Benjamin ROPERT.

N° D\_2026-04-09-12

**Objet : DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN TANT QU'ELU REFERENT « SECURITE ROUTIERE »**

Considérant que les Maires ont un rôle important à assurer dans la lutte contre l'insécurité routière, du fait de leurs multiples domaines de compétences qui peuvent avoir un impact direct ou indirect sur la sécurité routière (aménagement urbains, réglementation de la vitesse...),

Considérant que, depuis 2009, le Préfet du Finistère a mis en place le réseau des élus référents sécurité routière dont les objectifs sont de favoriser les échanges d'informations et d'expériences ainsi que d'organiser des stratégies d'actions coordonnées,

Considérant que ce réseau permet d'améliorer l'efficacité et la cohérence globale de la politique de sécurité routière,

Considérant que le Préfet du Finistère a fait part aux Maires du département du souhait que chaque Conseil municipal désigne en son sein un élu qui sera le référent « sécurité routière » de la commune,

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Donald GIGAN élu référent « sécurité routière ».**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Landivisiau, le 9 avril 2026

Le Maire,  
Samuel PHÉLIPPOT

